

ASSEMBLEE GENERALE du 14 octobre 2022

MAUSSANE LES ALPILLES – Espace Agora – Salle Jack Sautel

COMPTE – RENDU

09H30 : Ouverture de l'Assemblée Générale.

Présents : 14

Pouvoirs : 43

Visiteurs : 3

Le président Gérard GAUTIER ouvre l'assemblée générale. Il remercie la municipalité de MAUSSANE LES ALPILLES de nous recevoir dans ce magnifique espace Agora. Il déplore les circonstances de l'actualité qui ont empêché bon nombre d'adhérents de se joindre à cette manifestation. Il excuse l'absence pour raisons médicales de deux administrateurs du Conseil d'Administration, Mrs André DELUY et Rolland DEL NEGRO ainsi que de notre animatrice Sandra ARNAUD et de Christian MERCIER, Président de Fransylva 83. Il remercie les adhérents présents. Il présente à l'assemblée Mr Hervé LE BOULER qui interviendra lors de notre journée syndicale.

1 – rapport moral présenté par Gérard GAUTIER. Voir PowerPoint joint

Le président met au vote ce rapport moral qui est adopté à l'unanimité à mains levées.

2 – rapport d'activités présenté par Gérard GAUTIER. Voir PowerPoint joint

Le président met au vote ce rapport d'activité qui est adopté à l'unanimité à mains levées.

3 - rapport financier présenté par Henri GORLIER.

Les recettes se sont élevées à 33920,00€ dont 33695,00 € de cotisations pour 532 adhérents représentant une surface forestière de 17570 hectares et 225,00€ de vente de panneaux « Propriété privée ».

Les dépenses se sont chiffrées à 28633,90€ et se décomposent comme suit :

12455,92 € pour les assurances responsabilité civile auprès de Groupama et 755,00€ pour la protection juridique auprès de Generali-Equité, soit un total de 13210,92€.

5412,00€ de cotisations dont 4739,00 € pour la cotisation à notre Fédération FRANSYLVA, 800,00€ pour celle à l'Union Régionale Fransylva PACA et 70,00 € pour l'adhésion à Forêt Méditerranéenne.

3381,74 € de frais de secrétariat. Une baisse de 1300,00€ par rapport à 2020. Il s'agit de la facture de fabrication des panneaux « propriété privée ». Il nous en reste et sont à votre disposition sur la table à côté.

3000,00 € pour notre part contributive à notre secrétariat partagé avec le Var et les Alpes Maritimes.

425,47 € de remboursement de frais de déplacement des membres du conseil d'administration.

1798,00 € de frais de documentation, en fait les abonnements à la revue « Forêts de France » pour les membres du CA, les élus nationaux du département, les partenaires institutionnels.

Enfin 1405,77 € de frais de représentation.

Au 31.12.2021 le solde de nos comptes courants Société Marseillaise de Crédit et Crédit Agricole s'élevait à 4845,52 € ; le livret A est crédité de 51632,38 € dont 270,11 € d'intérêt pour l'année 2021.

Ce bilan fait apparaître un résultat positif de 5286,10 €. Il est un peu trompeur car il faut y retrancher 3000,00 € représentant notre part contributive au secrétariat commun pour le deuxième semestre dont nous n'avons pas à l'époque reçu la facture. D'autre part l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire. De nombreuses réunions ainsi que notre assemblée générale se sont donc tenues en visioconférence ce qui a eu pour effet de diminuer les frais de déplacements et les frais d'AG. Par contre nos frais de représentation sont en augmentation de 1300,00€. Il s'agit en fait des frais occasionnés par notre journée porte ouverte sur la forêt au grand public qui s'est tenue le dimanche 30 mai à Vauvenargues et dont notre président vous a parlé dans son rapport d'activités.

Sur le côté droit du document ci-dessous, vous avez le budget prévisionnel pour 2022 qui reprend sensiblement les mêmes chiffres ou les rééquilibre.

Tous les documents comptables de cet exercice sont à votre disposition.

Le président met au vote ce rapport financier. Il est adopté à l'unanimité à mains levées et quitus en est donné.

**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DES BOUCHES DU RHÔNE
BILAN EXERCICE 2021**



	Dépenses	Recettes	Rappel Budget 2021	Budget 2022
Recettes				
Cotisations des membres		33 695,00	33 000	33 700
Cession de panneaux		225,00	500	300
Dépenses				
Assurances Groupama + Equité	12 455,92 + 755,00	13 210,92	13 100	13 100
Cotisations versées		5 412,00	4 700	4 500
Cotisation Fédération	4 542,00		600	600
Cotisation Union Régionale	800,00			
Cotisation Forêt Méditerranéenne	70,00			
Frais de fonctionnement secrétariat		3 381,74		
Fabrication de panneaux				
Abonnement boîte postale	237,60		100	150
Papeterie, fournitures de bureau	601,60		500	200
Informatique	0,00		500	500
Reprographie	328,65		800	200
Téléphone	239,88		500	100
Frais sur virements + tenue compte	214,34		250	250
Post-Réponses (abonnement + réponses)	482,78		500	500
Affranchissements	1 275,42		1 500	1 000
Frais de justice	0,00			
Objets publicitaires			300	300
Contribution au secrétariat partagé SPFS du Var	3 000,00	3 000,00	6 000	9 000
Déplacements membres CA		425,47	1 200	500
Assemblée Générale 2020			1 000	1 000
Restauration				
Paiements repas				
Frais de vulgarisation - recrutement			200	100
Achats documentations / Abonnements	1 798,00	1 798,00	1 800	1 800
Frais professionnels et représentation	1 405,77	1 405,77	100	200
		28 633,90	33 500	34 000
		33 920,00	33 500	34 000

Résultat de l'exercice 5 286,10

Certifié conforme

Présenté à l'AG 2022

Solde Cpte Courant SMC et CA Var au 31-12-2021	4 845,52
Livret A	
Intérêts année 2021	270,11
Solde au 31-12-2021	51 632,38



SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

4 – cotisation 2023.

La situation financière de notre organisation n'amenant pas de remarque particulière, il n'apparaît pas opportun de modifier nos cotisations. Pour l'année 2023 le conseil d'administration vous propose de reconduire le même barème qu'en 2022 à savoir :

De 0 à 4 ha : 30,00 €

De 4 à 25 ha : 50,00 €

Au-dessus de 25 ha : 50,00 € + 1,00 € par hectare supplémentaire

Le président met au vote ce rapport sur les cotisations 2023 qui est adopté à l'unanimité à mains levées.

5 – Election des membres du Conseil d'Administration :

Conformément à nos statuts, le Conseil d'Administration arrive en fin de son mandat de trois ans. Tous les membres du conseil se représentent hormis Mme Dominique MOULLARD, Mr Luc DUBOIS, Mr Jean-Pierre HUESO et Mr Daniel QUILICI. Mr Jean-Jacques FOGLINO et Mr Bruno GARCIN, membres cooptés en cours de mandat ont fait acte de candidature. Après appel aux adhérents présents, le Président donne la liste des candidats au nombre de 12 :

Sont candidate et candidats par ordre alphabétique : Madame Karine De BARBARIN Messieurs Luc CHAUVEL, Rolland DEL NEGRO, André DELUY, Jean-Jacques FOGLINO, Bruno GARCIN, Gérard GAUTIER, Henri GORLIER, Jean-Pierre MANTE, Pierre-Yves MARTIN, Robert PIEULLE et Guy ROUBAUD.

Le Président a demandé en début de séance si quelqu'un souhaitait voter à bulletin secret et ayant enregistré une réponse négative, met cette liste aux voix.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité à mains levées.

Le Président félicite les nouveaux élus et remercie l'assistance de sa participation.

10h45 : L'ordre du jour est épuisé. Le Président clôt cette assemblée générale.

